

DISCUSSION DELIB 48

Le Maire : « Merci, Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire, plusieurs commentaires. Je réaffirme, même si ça doit mettre en colère certains collègues de la Majorité, il vaut mieux réfléchir avant d'agir. On préempte en 2003 pour s'apercevoir que la réhabilitation s'avérait trop onéreuse. Je pense que là une étude un peu précise aurait pu le démontrer ou alors on a acheté n'importe quoi dans n'importe quel sens ou alors on a changé le projet en cours de route. Deuxième idée, deuxième commentaire, l'idée même de la vente aux enchères pour une collectivité locale me gêne parce que le principe retenu c'est celui qui paye davantage ou qui peut davantage l'emporter sur l'autre. A mon avis, ça met à mal le principe d'égalité de tous les citoyens dans la ville devant la Collectivité Locale. Troisième commentaire et il est lié, je préférerais donc des critères transparents assortis du juste prix pour les Domaines et ça me semble davantage relever de notre mission de services publics et de gestion équitable de la Ville. C'est la raison pour laquelle je voterai Contre cette cession du terrain. »

Le Maire : « Merci de ce commentaire, Monsieur JAMMET. D'autres commentaires ? En l'occurrence il ne s'agit de gestion de services publics mais de gestion du patrimoine privé et donc en l'occurrence nous n'allons pas changer cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté. »